



Un étudiant sur quatre occupe un emploi, en lien ou non avec ses études

En Auvergne-Rhône-Alpes, plus d'un étudiant sur quatre occupe un emploi début 2016, soit davantage qu'au niveau national. Les deux tiers le font dans un cadre prévu par leur cursus. Il s'agit notamment de jeunes se formant par la voie de l'apprentissage, de stagiaires, ou d'étudiants se préparant à des métiers qualifiés, comme les internes en médecine. D'autres ont une activité professionnelle sans lien apparent avec leurs études. Ils représentent 8,3 % des étudiants de la région. Cette part augmente nettement avec l'âge et lorsque l'étudiant a la charge d'une famille.

Philippe Mossant, Anna Simon, Insee

En janvier 2016, 316 000 étudiants ont déclaré être inscrits dans un établissement d'enseignement en Auvergne-Rhône-Alpes. 81 400 d'entre eux occupent un emploi à cette date, soit 25,8 %. Cette mesure à une date donnée ne prend pas en compte les jobs d'été (*méthodologie*). La région se place ainsi en deuxième position des régions françaises derrière l'Île-de-France, 2 points au-dessus de la moyenne nationale. De l'activité occasionnelle à l'emploi régulier, déconnecté du parcours de formation ou étroitement lié à lui, le cumul emploi/études prend des formes variées.

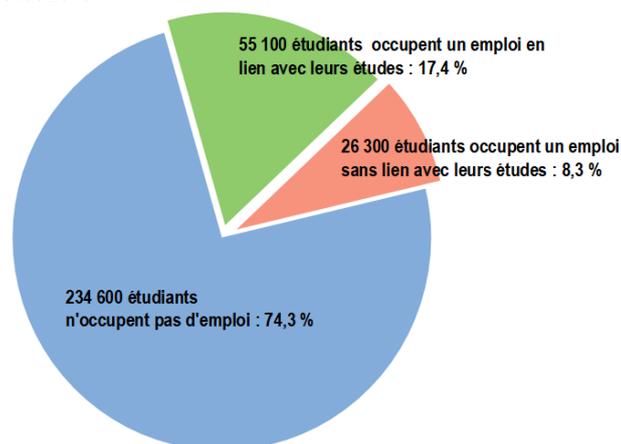
L'emploi des étudiants : 2 fois sur 3 en lien avec la formation suivie

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte tout d'abord, relativement aux autres régions françaises, une plus forte proportion d'étudiants travaillant dans un cadre lié à leur scolarité (17,4 % contre 15,9 % en France). Cette situation concerne 55 100 jeunes, soit les deux tiers des étudiants occupant un emploi (*figure 1, méthodologie*).

Au cours des vingt dernières années, les filières post-bac se sont largement professionnalisées¹. Les étudiants multiplient les expériences de stage et sont de plus en plus nombreux à partager leur temps entre établissement de formation et entreprise. La majorité des étudiants travaillant dans le cadre de leur cursus déclarent ainsi être en contrat d'apprentissage. Leur effectif a plus que doublé en dix ans. Il s'agit d'étudiants jeunes (21,5 ans en moyenne) dont 56 % d'hommes, alors même que les femmes sont majoritaires au sein de la population étudiante. Ils exercent principalement des professions commerciales (vendeurs), de nature administrative ou comptable (techniciens ou employés des services administratifs, comptables et financiers...) ou plus technique (maintenance, informatique...).

¹La réforme Séguin élargit l'apprentissage à l'ensemble des formations dès 1987. Son développement dans l'enseignement supérieur s'est surtout accéléré à partir du milieu des années 1990. Dans les années 2000, la réforme LMD (licence-master-doctorat) s'est également traduite par l'ouverture d'une voie professionnelle pour ces trois niveaux de diplôme, parallèlement à la voie générale.

1 Dans la région, un quart des étudiants occupent un emploi
Répartition des étudiants selon leur position relative à l'emploi début 2016



Champ : étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement en Auvergne-Rhône-Alpes.
Source : Insee, Recensement de la population 2016

Une autre partie des étudiants dont l'emploi est lié aux études exercent des fonctions relativement qualifiées. Ils sont plus âgés (23 ans à 24 ans en moyenne) et se destinent notamment à devenir médecins, chercheurs, enseignants... Il s'agit majoritairement de femmes. Celles-ci s'orientent en effet plus fréquemment vers ce type de filières et suivent, en moyenne, des études plus longues que les hommes.

L'activité liée aux études : des spécificités locales

Pour les étudiants dont l'emploi est lié à leur cursus de formation, Auvergne-Rhône-Alpes est l'une des régions où ils sont le plus souvent employés en tant que personnels d'études et de recherche. Ils sont 7,4 % dans ce cas (soit 4 100 étudiants) contre 6,0 % en France. La région se place ainsi juste derrière l'Occitanie et devant l'Île-de-France. Cette spécificité concerne

particulièrement l'Isère, où sont implantés plusieurs organismes de recherche, dont le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et le Centre national de recherche scientifique (CNRS). Auvergne-Rhône-Alpes compte aussi davantage de futurs cadres de la fonction publique. Elle se distingue surtout vis-à-vis des étudiants exerçant dans le domaine « Armée, police, pompiers » (3,3 % des étudiants travaillant dans le cadre de leur cursus, contre 2,2 % en France) en raison de la présence de l'École de gendarmerie à Montluçon. L'Allier est ainsi le département qui présente le plus fort taux d'étudiants travaillant dans le cadre de leur cursus (29,8 %). Ce taux varie assez largement d'un département à l'autre en fonction de la nature et de la diversité des formations offertes, souvent elles-mêmes liées à l'environnement économique. Il est généralement plus faible dans ceux qui accueillent une population étudiante importante et qui disposent d'une gamme étendue de formations, à l'image du Rhône (16,7 %).

Travailler pendant ses études : un peu plus fréquent dans la région

Par ailleurs, 26 300 étudiants entre 16 et 29 ans occupent un emploi sans lien apparent avec leur formation. Ils représentent 8,3 % de l'ensemble des étudiants de cette tranche d'âge. Il est probable que, pour la plupart d'entre eux, les contraintes financières soient l'une des principales raisons les amenant à travailler en parallèle de leurs études. Cette part est également plus élevée que dans les autres régions de province, assez nettement derrière l'Île-de-France cependant. Comme Paris, Lyon attire des étudiants de toutes provenances, les opportunités d'emploi y sont nombreuses et le niveau des loyers élevé. Le cumul emploi-études est à l'inverse moins fréquent en Corse, dans le Grand Est ou les Hauts-de-France. Au sein de la région, il est plus développé en Savoie et en Haute-Savoie. S'agissant d'une situation mesurée en début d'année, l'activité liée au tourisme d'hiver facilite sans doute, dans ces départements, l'accès des étudiants à des emplois saisonniers.

Leur nombre a baissé entre 2006 et 2016, en raison notamment de la suppression des emplois jeunes qui représentaient (avec les autres formes d'emploi aidé) près de 13 % des emplois occupés par ces étudiants en 2006, contre moins de 2 % en 2016. Parallèlement, de plus en plus d'étudiants sont rémunérés dans le cadre de l'apprentissage.

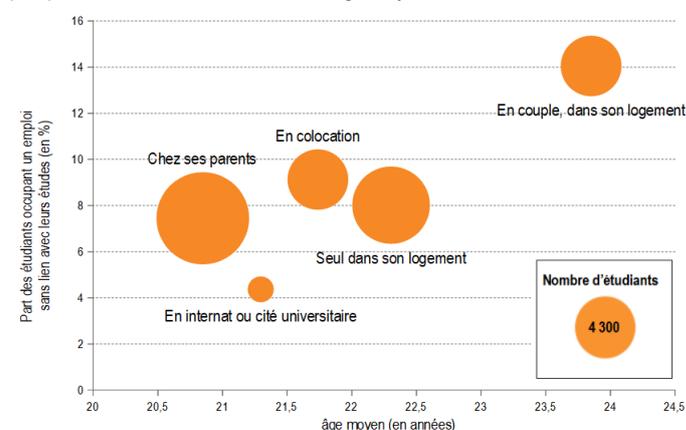
Travailler pendant ses études : fortement lié au degré d'autonomie

La situation des étudiants vis-à-vis de l'activité professionnelle est très liée à leur mode de cohabitation. (figure 2). Ainsi, la part des étudiants qui travaillent en dehors de leur scolarité est plus faible pour ceux qui

vivent chez leurs parents (7,4 %), que pour ceux vivant seuls (8,0 %) ou en colocation (9,1 %). Mais elle est surtout nettement plus élevée quand l'étudiant vit en couple (14,1 %), une situation qui renforce probablement le besoin ou la nécessité d'indépendance financière. Toutes choses égales par ailleurs (*méthodologie*), la probabilité de travailler en dehors de ses études croît fortement avec l'âge, et donc la prise d'autonomie. Ainsi, à sexe, mode de cohabitation et type de commune identiques, un étudiant âgé de plus de 23 ans a deux fois plus de chance de travailler à côté de ses études qu'un étudiant qui en a moins de 20. Le sexe, en comparaison, influe relativement peu, même si le fait d'être une femme accroît légèrement la probabilité de travailler en complément des études.

2 Travailler à côté de ses études est plus fréquent lorsqu'on vit en couple

Effectifs d'étudiants qui occupent un emploi sans lien apparent avec leurs études, part parmi l'ensemble des étudiants et âge moyen, selon le mode de cohabitation



Note de lecture : parmi les étudiants vivant chez leurs parents, 7,4 % (soit 9 950 étudiants) occupent un emploi sans lien apparent avec leurs études. Ils sont âgés de 20,8 ans en moyenne.

Champ : étudiants en emploi, inscrits dans un établissement d'enseignement en Auvergne-Rhône-Alpes. Source : Insee, Recensement de la population 2016

Les étudiants qui travaillent en dehors de leurs études occupent souvent des métiers peu qualifiés. Ils sont embauchés en tant que professionnels de l'action culturelle ou sportive ou surveillants (10,5 %), employés de l'hôtellerie et de la restauration (10,3 %), caissiers ou employés de libre service (9,4 %), vendeurs ou encore assistantes maternelles (4,6 %)... La recherche d'horaires compatibles avec leur emploi du temps les conduit souvent à privilégier des activités de ce type. La quasi-totalité de ces étudiants sont salariés, et la majorité disposent d'un contrat à durée indéterminée (52 %).

Méthodologie

Les résultats présentés dans cette étude sont issus du Recensement de la population. Celui-ci étant réalisé en début de chaque année, il reflète la situation des personnes à une date donnée (au début du 1^{er} trimestre 2016 en l'occurrence). Par conséquent, les « jobs d'été » que peuvent occuper les étudiants ne sont pas pris en compte. De même, le nombre d'étudiants en stage est sans doute moins élevé que ce qu'il pourrait être à d'autres périodes de l'année, par exemple au 2^e trimestre. La part d'étudiants en emploi mesurée ici est, en conséquence, inférieure à celles qui peuvent être produites à partir d'autres sources comme l'enquête Conditions de vie des étudiants (menée par l'Observatoire de la vie étudiante) et portant sur l'ensemble de l'année. Elle est en revanche cohérente avec les chiffres de l'enquête Emploi, établis selon les critères du BIT.

Sont ici considérées comme étudiants, les personnes déclarées inscrites dans un établissement d'enseignement, possédant un diplôme de niveau au moins équivalent au baccalauréat et âgées de 16 à 29 ans.

On retient comme étudiants, qui occupent un emploi dans le cadre de leurs études ceux qui sont en contrat d'apprentissage ou en stage rémunéré, ainsi que ceux qui ne sont ni apprentis ni stagiaires, mais qui se rattachent à des familles professionnelles présentant une forte probabilité d'être en cohérence avec les études suivies. Il s'agit par exemple des enseignants, des aides-soignants, des coiffeurs-esthéticiens... Par différence, les autres étudiants qui travaillent sont réputés le faire sans lien apparent avec leurs études.

Une régression logistique a été réalisée sur le fait d'occuper un emploi hors cursus. Les facteurs pris en compte sont le sexe, l'âge, le mode de cohabitation et le degré de densité de la commune de résidence.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ? », *Dares Analyses* n° 46, juillet 2017
- « L'activité rémunérée des étudiants », *Observatoire national de la vie étudiante*, avril 2015
- « Un tiers des emplois des étudiants ne font pas partie de la formation suivie », *Insee Analyses Grand Est* n° 94, avril 2019

